

13 04 2023
PRÉF 17



PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 31 mars 2023

Délibération CS 2023-02-01 - Présentation et vote Compte Administratif 2022

Membres : 6	L'an deux-mille-vingt-trois, le 31 mars, à 14 heures.
En exercice : 6	Le Comité Syndical du SILEC (Syndicat Intercommunautaire du Littoral d'Eslandes et Charron),
Présents : 4	régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
Nombre de pouvoirs : 0	par la loi à Marans (Salle de la Caale),
Ont pris part aux délibérations : 4	Suite à la convocation qui a été adressée le 24 mars 2023.

Étaient Présents les délégués suivants :

Monsieur BOISSEAU Jérémy <i>CDC Aunis Atlantique</i>	Monsieur GESLIN Didier <i>CDA La Rochelle</i>
Madame BOUTET Martine <i>CDC Aunis Atlantique</i> – Suppléante de Monsieur BODIN Jean-Marie	Monsieur ROBLIN Didier <i>CDA La Rochelle</i>

Étaient absents :

Monsieur VENDITTOZZI François <i>CDC Aunis Atlantique</i>	Monsieur PHILBERT Patrick <i>CDA La Rochelle</i>
--	---

Il est proposé au Comité Syndical de se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur Jérémy BOISSEAU, Président du SILEC.

Le Président, Monsieur Jérémy BOISSEAU, quitte alors la salle.

Monsieur ROBLIN donne lecture du Compte Administratif 2022.

Les dépenses et les recettes proposées pour les sections de fonctionnement et d'investissement du Compte Administratif 2022 s'établissent comme suit :

13 04 2023
PRF 17

- Section de fonctionnement :
 - Total de recettes : 55 125,60 €
 - Total des dépenses : 55 125,60 €
- Section d'investissement :
 - Total des recettes : 377 691,98 €
 - Total des dépenses : 377 691,98 €

Les résultats de l'exercice 2022 ayant été présentés, Monsieur ROBLIN donne acte de la présentation du Compte Administratif principal.

Monsieur ROBLIN fait procéder au vote au vote du Compte Administratif 2022 pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Comité Syndical, après avoir écouté l'exposé de Monsieur ROBLIN et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le Compte Administratif 2022 tel que présenté et conforme en tout point au compte de gestion du receveur.
- autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait les jour, mois et an susdits,

Le Président du SILEC,
Jérémy BOISSEAU

